Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Jeudi 7 juin 2018

INFO PRESSE

Travaux de déviation de la route provinciale 14

Les travaux de déviation de la route provinciale n°14 vont commencer prochainement. Cette opération conduite à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la mise aux normes de l'aérodrome de Nouméa-Magenta est pilotée par la direction de l'Aviation civile.
Il s'agit de travaux préalables à l'élargissement de la bande latérale de la piste aéronautique qui n'auront, pour l'instant, aucune incidence sur les usagers de la route.

L'opération globale de mise aux normes est inscrite au contrat de développement Etat-Nouvelle-Calédonie, le financement est réparti comme suit : 30% État - 70 % Nouvelle-Calédonie. La province Sud participe à cet aménagement en réalisant gracieusement la maîtrise d'œuvre globale. De son côté, la ville de Nouméa a cédé les 168 ares de foncier municipal occupé par le club hippique « la Gourmette » afin de libérer l'emprise nécessaire au dévoiement de la route. En échange, le centre hippique a été réaménagé et des équipements urbains supplémentaires, qui n'étaient pas prévus à l'origine ont été intégrés au projet, sans participation financière de la Ville.

La mise en conformité de la zone permettra d'améliorer le confort des usagers sur la rue Roger Gervolino actuellement contrainte par l'absence d'éclairage imposée par la réglementation aéronautique. La route sera requalifiée avec un profil plus urbain. L'aménagement comprend notamment la réalisation d'un terre-plein central, de trottoirs, d'une piste cyclable, d'espaces végétalisés et la mise en place d'un réseau d'éclairage. Les réseaux d'alimentation des concessionnaires d'eau et d'énergie seront renforcés et bouclés, ainsi que les réseaux d'assainissement. Le tracé présente l'avantage d'être plus confortable pour les conducteurs. La section traitée, de giratoire à giratoire, représente un linéaire de 760 mètres composé de 665 m de tracé neuf et de 95 m de tracé existant réaménagé et renforcé. Un giratoire intermédiaire à trois branches sera créé au niveau de l'accès au club hippique, afin de permettre les demi-tours.

Les terrassements seront réalisés de jour, sans incidence sur la voirie actuelle. Un accès provisoire au club hippique sera aménagé. Les travaux devraient s'étendre sur environ 12 mois. Les raccordements sur les deux giratoires existants seront réalisés de jour (maintien de la circulation) et de nuit (circulation alternée). La mise en service de la nouvelle voirie est programmée pour le mois de juillet 2019.

Un visuel de préfiguration est joint à cette information. Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de vous adresser à Muriel Mainguet, chargée de communication à la direction de l'aviation civile, à l'adresse email suivante : muriel.mainguet@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 26 52 47